Mardi 12 février 1946 No 13

Administration et Rédaction :
MARTIGNY
AVENUE DE LA GARE
Téléphone No 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :

		le Mardi	le Vendredi
Valais	le mm.	9 ct.	9 ct.
Suisse	„	11 ct.	18 ct.
Etranger	„	14 ct.	20 ct.
Réclames	„	24 ct.	40 ct.
Mortuaires	„	18 ct.	20 ct.

Chèques postaux No II c 52

Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE, PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

17e année — Le no 10 ct

ABONNEMENTS
PAR ANNÉE :
2 fois par semaine Fr.
Mardi et Vendredi 7.—
Avec assurance-accidents
pour 2 personnes 10.50
Bulletin Officiel 5.50

Le Vendredi :
Le plus fort tirage des journaux du canton

Chèques postaux No II c 52

Le trafic téléphonique dans les régions du Valais touchées par les tremblements de terre

(Comm.) — Après les violents tremblements de terre du 25 janvier à 18 h. 30 et du 26 janvier à 4 h. 15, un communiqué fit le tour de la presse suisse disant que le trafic téléphonique avait été interrompu dans le Valais central par les secousses sismiques. L'administration des télégraphes et téléphones suisses tient à rectifier cette nouvelle et à exposer les raisons de cette prétendue interruption. Elle se sent tenue de fournir des explications objectives non seulement pour défendre son propre intérêt mais surtout pour remplir un devoir à l'égard du personnel des centraux touchés, qui a fait de son mieux, comme à l'égard de la population tout entière.

Il faut constater premièrement que les installations des centraux téléphoniques de Sion et de Sierre n'ont subi aucun dommage. Seule l'horloge-mère du central de Sion a été mise hors de service par la violence des premières secousses, plusieurs de ses parties essentielles ayant été courbées ou cassées. Ce dérangement était déjà réparé le 26 janvier à 7 h. 30.

Il faut relever ensuite que le réseau souterrain du Valais tout entier n'a **aucunement** souffert du séisme. Un nombre relativement minime de dérangements a affecté les raccordements aériens d'abonnés sur lesquels se produisirent une série de courts-circuits, de mélanges et de ruptures de fils provoqués par les secousses imprimées aux poteaux et autres appuis. Ces quelques dérangements, qui étaient déjà réparés au matin du 26 janvier, n'autorisent pas à parler d'une interruption du trafic téléphonique. Selon les rapports fournis à l'administration par les bureaux compétents, les installations intérieures ont été endommagées chez cinq abonnés par l'effondrement de murs, etc. Une image frappante de la violence du phénomène est fournie par le fait que chez certains abonnés, des stations de table ont été précipitées sur le sol et des microtéléphones arrachés de la fourchette. Il en est résulté quelques dommages, trop minimes cependant pour nuire au service.

Ce qui contribua à créer un esprit de panique, ce fut l'interruption de la lumière électrique ainsi que les courts-circuits qui se produisirent sur les grandes lignes à haute tension, éclairant toute la vallée d'un reflet vert mystérieux. Bien que l'interruption de la lumière électrique n'ait duré que 6-8 minutes, l'obscurcissement contribua pour une bonne part à augmenter l'anxiété dans laquelle se trouvait déjà la population.

Si, à ce moment-là, le bruit put naître et se propager que le service téléphonique en Valais, particulièrement à Sion et à Sierre, avait été interrompu par le tremblement de terre, il faut en chercher la cause non dans les secousses sismiques mais dans leur effet psychologique. Tout le monde se précipita au téléphone, provoquant ainsi une surcharge inévitable des installations automatiques. Il en aurait été exactement de même dans une installation manuelle. Malheureusement, il ne fut pas possible d'enregistrer l'intensité du trafic immédiatement après le séisme, les horloges--mères n'ayant plus fonctionné. Mais les chiffres relevés le 26 janvier mettent en lumière les prestations du téléphone.

A Sion, le nombre des communications locales, qui est en moyenne de 3200 par jour, s'est élevé, le 26 janvier, à 11,500, ce qui représente une augmentation de trafic de 259,3 %. Le trafic interurbain automatique a passé de 3650, moyenne journalière, à 5490 communications, augmentant de 50,4 %, tandis que le trafic d'entrée, automatique et manuel, passait de 2300 à 8840 communications, ce qui représente un accroissement de 284,3 %. Le trafic entre Sion et Sierre, c'est-à-dire dans la région particulièrement touchée, augmenta de 105,1 % dans un sens et de 92,7 % dans l'autre sens.

Ces chiffres prouvent qu'il n'était plus possible de faire face au trafic le 25 janvier au soir, malgré les installations de centraux indemnes et les câbles intacts et malgré l'appel en service de tout le personnel disponible ; ils démontrent en outre combien était fausse l'opinion répandue partout que le service téléphonique était interrompu.

Refusant de se laisser gagner par l'angoisse créée dans la région par les forces de la nature déchaînées, le personnel a assuré le service avec une abnégation et un dévouement exemplaires, contribuant dans la mesure de ses moyens à ramener le calme dans la population. L'administration et le public doivent lui en être reconnaissants.

Ce tremblement de terre, comme en son temps le bombardement de Schaffhouse, nous enseigne à nouveau qu'en se précipitant au téléphone dans une terreur panique, la population surcharge à tel point les centraux qu'ils ne peuvent plus répondre aux exigences imposées. L'administration rend de nouveau les abonnés attentifs au fait que c'est précisément dans des cas de ce genre qu'ils ne doivent recourir au téléphone qu'en cas d'absolue nécessité, comme par exemple pour appeler du secours, afin de laisser les lignes libres pour les services publics de sécurité et de sauvetage qui pourront alors être appelés sans délais d'attente. Ceci s'adresse également à la population du reste du pays qui, par ses appels téléphoniques, non seulement entrave inutilement le service, mais risque d'augmenter encore les dommages. Seuls le calme et la discipline des abonnés permettront au téléphone de remplir son rôle de sauveur de vies humaines et de richesses.

Résultats de la votation fédérale

sur l'adjonction d'un article 23 ter dans la Constitution

	Oui	Non
Zurich	68,052	94,962
Berne	41,803	79,623
Lucerne	10,913	27,581
Uri	1,914	3,530
Schwytz	2,443	9,109
Obwald	566	3,522
Nidwald	839	2,830
Glaris	2,784	4,467
Zoug	1,760	4,843
Fribourg	6,446	24,838
Soleure	10,537	20,159
Bâle-Ville	17,375	19,108
Bâle-Campagne	6,009	11,485
Schaffhouse	5,859	8,108
Appenzell Rh. Ext.	2,504	7,303
Appenzell Rh. Int.	567	1,631
St-Gall	20,085	40,147
Grisons	11,004	9,832
Argovie	23,444	45,345
Thurgovie	9,763	22,320
Tessin	11,260	11,956
Vaud	19,497	66,374
Valais	**4,979**	**16,739**
Neuchâtel	4,369	15,488
Genève	5,047	19,721
TOTAUX	**289,819**	**571,021**

Etats acceptants : 1.
Etats rejetants : 24.
Participation au scrutin : 64 %.

* * *

Appelé à se prononcer sur l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article 23 ter relatif à la **réglementation du trafic** et qui constituait le contre-projet de l'initiative dite pour le transport des marchandises, le peuple suisse vient de manifester sa décision d'une manière qui ne laisse place à aucune équivoque. En effet, à une majorité imposante, soit par 571,021 non contre 289,819 oui, les électeurs ont repoussé cet article. Un seul canton, celui des Grisons, est au nombre des acceptants. Le verdict du peuple suisse est ainsi aussi net que catégorique.

Cela est d'autant plus remarquable que les Chambres fédérales avaient accepté cet article à une forte majorité et qu'officiellement, sur le terrain fédéral, tous les grands partis en recommandaient l'acceptation. Ainsi, et ce n'est pas la première fois du reste, le corps électoral a refusé de suivre les mots d'ordre officiels. Est-ce un mal ? Nous ne le croyons pas, car dans son bon sens inné, le peuple suisse a senti que le bloc enfariné qu'on lui présentait sous la forme de l'article 23 ter, dont l'imprécision lui paraissait redoutable, devait être repoussé. En effet, il s'agissait de ce qu'on appelle communément un article de compétence, c'est-à-dire qu'il offrait de multiples possibilités aux interventions de l'Etat. D'où la méfiance qu'il a suscité un peu partout. Une fois de plus, le résultat de la votation montre que le peuple n'aime pas acheter un chat dans un sac, comme on dit vulgairement. En effet, il est contraire au sentiment démocratique de donner aux autorités un chèque en blanc. D'autre part, le verdict populaire apparaît comme une démonstration significative contre toute nouvelle intervention de l'Etat et comme une réaction salutaire vis-à-vis d'un étatisme de plus en plus envahissant. A ce titre surtout, il est susceptible d'exercer une influence dont on ne saurait limiter la portée.

En tout cas, il serait absolument faux, croyons-nous, de vouloir considérer le résultat de la votation comme le signe d'une crise de confiance vis-à-vis de nos autorités. Ce qui était en jeu en l'occurrence était exclusivement une question d'ordre technique et matériel, sans aucune ingérence politique. A savoir si le trafic routier, qui a souffert de dures restrictions pendant les années de guerre par suite de la pénurie de carburants et de pneus, devait être soumis à de nouvelles entraves de la part de l'Etat au moment où il est près de recouvrer toute sa liberté. Le refus de l'art. 23 ter ne saurait donc être considéré comme un vote de méfiance à l'égard des autorités.

Il semble du reste que cette réglementation intervenait ou trop tard ou trop tôt. Trop tard, parce qu'elle avait été précédée d'une multitude d'entraves imposées par l'économie de guerre et contre lesquelles il était normal que le peuple réagisse. Trop tôt, parce que dans aucun domaine les progrès de la technique sont aussi imprévisibles que dans celui des transports. Non sans raison, l'électeur était en droit de penser que les deux principaux moyens de transport, le chemin de fer et l'auto, devaient être mis sur un pied d'égalité, et qu'il était erroné de vouloir instituer une réglementation qui, par sa nature, favorisait l'un aux dépens de l'autre.

Le rejet de l'art. 23 ter ne signifie pourtant pas qu'on puisse laisser aller les choses ainsi. Une véritable coordination des transports devra bien intervenir un jour. Le Conseil fédéral en sera quitte pour reprendre la question à pied d'œuvre en tenant compte des objections, notamment en ce qui concerne le trafic privé, qui ont été soulevées au cours de la campagne qui a précédé la votation. En effet, qu'une coordination du trafic soit nécessaire, nous ne croyons pas qu'il soit permis d'en douter. Mais ce dont le peuple suisse n'a pas voulu, c'est d'une disposition constitutionnelle qui, sous prétexte de mettre de l'ordre dans les transports, aurait permis de supprimer toute liberté dans le trafic et de réglementer tous les transports motorisés, jusques et y compris le transport privé et gratuit des personnes. C'est ce point surtout qui a suscité une vive opposition, compréhensible du reste. En effet, la façon précisément dont le projet a été défendu pouvait susciter des craintes légitimes dans de larges milieux de la population. Le statut sur les transports automobiles, qui restera en vigueur jusqu'en 1950, constitue une base sur laquelle il sera sans doute possible d'édifier la nouvelle réglementation. Une entente directe entre les intéressés apparaît plus que jamais la condition indispensable pour une solution susceptible de rallier les suffrages de la majorité du peuple suisse.

* * *

Voici quelques résultats concernant le Valais :

	Oui	Non
Martigny-Ville	184	402
Martigny-Bourg	82	212
Martigny-Combe	17	169
Martigny-Bâtiaz	56	66
St-Maurice	171	277
Monthey	116	526
Sion	265	1229
Brigue	293	230

BILLET SÉDUNOIS

Si parmi les phénomènes de la nature, les séismes ne sont point les plus rares, nous devons, certes, avouer qu'ils nous dispensent des émotions moins agréables que le passage d'un météore traçant dans le ciel nocturne son sillage lumineux, ou bien qu'une aurore boréale suspendant sous l'aile de la nuit ses franges de lumière irisée. Cependant, ces terribles tressaillements des entrailles terrestres, dirait un maître de rhétorique, nous suggèrent bien des réflexions qui, par leur diversité, n'en sont pas moins aussi profitables qu'instructives. ,

Aussi, pour ceux qui dans leur candide ignorance pensaient habiter une planète immuable, créée pour leur béate et confortable sécurité, ces convulsions de l'empire de Vulcain leur apprendront la fragilité de leur vie sur une terre en constante évolution, depuis les quelque un milliard six cent millions d'années que ce monde sublunaire a tenté la grande aventure de sa propre existence, en se détachant de la nébuleuse centrale de notre soleil.

Lorsque le 25 janvier 1946, à 18 h. 32 minutes, les Sédunois virent leur bonne ville, si soucieuse des traditions immuables et d'austère dignité, s'abandonner tout à coup aux fantaisies irrévérencieuses d'un « swing » diabolique, combien se doutèrent en cet instant que deux cents millions d'années d'histoire géologique venaient s'imposer si brutalement à leur douce quiétude ?

Eh oui, nous affirment les savants, les Alpes, ces Alpes majestueuses, au cœur desquelles vous habitez, ont mis 200 millions d'années pour se former.

Avec une lenteur extrême d'abord, puis dès avant la fin des temps secondaires, avec des mouvements de plus en plus intenses, jusque vers le milieu de l'ère tertiaire où s'accomplit le grand paroxysme du plissement, créateur de la chaîne dans l'essentiel de son architecture.

C'est alors, il y a de ça trente millions d'années, que le massif central, Mont Blanc-Aiguilles Rouges, Aar-Gothard, s'est soulevé, formant la vallée du Rhône, cette vallée « arrosée du sang des preux et des héros » — comme nous le chantons avec des trémolos témoignant de notre émotion patriotique — de ces preux et de ces héros qui, sans nul doute, ne se sont jamais doutés des grands problèmes de l'évolution planétaire.

Et il n'est pas que nos Alpes qui obéissent à cette loi mystérieuse.

L'Univers entier lui est assujetti.

Tout évolue, tout se transforme continuellement dans la nature, comme nous le disions, hier encore, à notre spirituel et malicieux confrère A. M. Que sommes-nous déjà loin du « Pithécanthropus érectus », brute massive et puissante, qui errait dans les terrains de l'ère tertiaire !

— Eh oui, nous répondit notre auteur dramatique ; autrefois, sur cette terre sédunoise rôdait l'homme des cavernes...

— Et aujourd'hui ?

— C'est l'homme des tavernes...

C'est ce qu'il fallait démontrer. **Jean Broccard.**

Le maréchal Montgomery

Le grand chef anglais se trouve actuellement en Suisse, à Saanenmöser. Celui qui a tenu tête à Rommel et l'a forcé à quitter l'Afrique est un officier fort simple dans sa tenue et les gâteaux ne l'embarrassent pas. A El-Alamein, le roi d'Angleterre était venu pour le décorer. Il trouva Montgomery en maillot, couché à plat ventre sur le sable, étudiant la carte. C'est en maillot de coureur de demi-fond et en pantalons de velours qu'il accueille et congédie aussitôt les quatre Allemands bardés de fer-blanc qui lui offrent la soumission du peuple le plus décoré de la terre.

DECOUVERTE DE NOUVELLES GROTTES. — Une expédition comprenant 10 hommes, dont des techniciens, un géologue et un archéologue, a fait, après de minutieux préparatifs, une expédition d'une durée de dix jours dans les grottes du Beatenberg, sur le lac de Thoune. Ils ont exploré pour la première fois le « Haeliloch » après une descente verticale de 110 mètres. Les explorateurs se trouvèrent alors à l'intérieur d'une excavation énorme dans laquelle la cathédrale de Berne pourrait facilement prendre place. Des parois pendaient des stalactites de 60 mètres. Un glacier assez important s'y trouve. De nouvelles recherches seront faites au cours de l'été.

L'U.R.S.S. VA CONSTRUIRE LA « CITE DE L'ASTRONOMIE ». — La Société soviétique des sciences a annoncé que parmi les 280 nouvelles villes construites ou prévues dans le pays figurera la « cité de l'astronomie », qui sera équipée de laboratoires et d'observatoires gigantesques. Des « observateurs volants » seront affectés à ce nouveau centre scientifique.

INONDATIONS DESASTREUSES EN ALLEMAGNE. — De vastes régions de la Rhénanie ont été transformées en lacs et des milliers de personnes réduites au sort de naufragés. On apprend d'Essen que tout trafic a cessé sur le Rhin. Un seul pont, près de Duisbourg, reste encore ouvert sur le fleuve. On n'avait plus vu une telle crue depuis 35 ans. 2000 villageois des environ d'Essen ont dû gagner les étages supérieurs de leurs demeures et l'eau atteint 3 mètres de hauteur.

Les événements

LA RUSSIE DE 1946.

Pour la première fois, depuis la victoire alliée, le maréchal Staline a pris la parole en s'adressant à ses électeurs de la circonscription de Moscou, car on sait que des élections ont eu lieu dimanche en Russie, où plus de 100 millions d'électeurs et électrices ont donné leurs voix aux représentants de leur choix. Le résultat en sera connu dans la journée d'aujourd'hui.

Après avoir expliqué les causes du dernier conflit et les formes anti-fascistes que prit celui-ci dans l'esprit des Alliés, M. Staline a déclaré qu'au cours de cette guerre, l'armée rouge a prouvé — ce qu'on doit reconnaître en toute franchise — que toutes les critiques qu'on lui avait adressées étaient absurdes, de même que les doutes qui s'étaient élevés non seulement en Allemagne, mais dans l'univers en général, au sujet de la solidité du régime soviétique.

A titre de comparaison, disons que la Russie disposait en 1913 de 4,230,000 tonnes d'acier, 23 millions de tonnes de charbon, 9 millions de tonnes de pétrole, 740,000 tonnes de coton, tandis qu'en 1940 elle disposait de 15 millions de tonnes de fonte, 18,300,000 tonnes d'acier, 166 millions de tonnes de charbon, 31,111,000 tonnes de pétrole, 2,700,000 tonnes de coton.

Ce sont là des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui démentent les assertions de certaine presse sur la valeur illusoire des « plans quinquennaux ».

M. Staline a ensuite parlé de la production de guerre de l'industrie soviétique. On sait que dès l'avance de la Wehrmacht sur tout le front russe, les industries vitales russes durent être évacuées à l'est. Par ailleurs, des cités industrielles étaient déjà sorties du sol dans l'Oural : Piatigorsk, Magnitogorsk, où les marteaux-pilons les plus puissants du monde étaient en action. C'est ainsi que de 1942 à 1944, la production annuelle soviétique était de 30,000 chars, 40,000 avions, 120,000 canons, 3 millions de fusils, 2 millions d'armes automatiques, 10,000 mortiers, 240 millions d'obus et bombes et 7 milliards 400 millions de cartouches.

Et le pays ne sera à l'abri de toute surprise qu'en assurant au pays une production de 50 millions de tonnes de fonte, 60 millions de tonnes d'acier, 500 millions de tonnes de charbon, 60 millions de tonnes de pétrole, c'est-à-dire en décuplant dans certaines branches la production de 1940.

M. Staline a annoncé ensuite la suppression prochaine des cartes de rationnement, l'amélioration du niveau de vie assuré par une nouvelle baisse générale des prix et par le développement de la fabrication des objets de première nécessité.

LA QUESTION DE L'INDONESIE.

Un nouveau point de friction a surgi au conseil de sécurité de l'O. N. U : la question indonésienne. C'est M. Manuilski, délégué ukrainien, qui l'a mise sur le tapis. Il estime que les troupes britanniques débarquées en Insulinde l'ont été pour désarmer les soldats japonais, mais qu'elles ont été détournées de leur destination initiale pour lutter contre les Indonésnens réclamant leurs droits, avec la collaboration des ex-soldats du mikado. Cette façon de procéder, dit-il, est en contradiction avec les dispositions de l'art. 103 de la Charte qui proclame le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Certes, on ne saurait contester l'acceptabilité de cette thèse. Mais M. Bevin est intervenu en disant que les troupes britanniques ont été attaquées et qu'elles ont dû se défendre ; elles y ont même perdu 1479 hommes. L'orateur précise que la souveraineté hollandaise en Indonésie n'a pas été contestée, car l'Angleterre n'a jamais tenté d'empiéter sur les prérogatives du gouvernement néerlandais. Dès que les troupes britanniques auront accompli leur mission pacificatrice, elles quitteront l'Indonésie. Et M. Bevin de s'opposer à l'envoi d'une commission réclamée par la délégation ukrainienne. Est ensuite intervenu M. van Kleffens, délégué des Pays-Bas, qui appuie son collègue britannique en stigmatisant « l'irréalité de l'argumentation de M. Manuilski » et en concluant que n'ayant aucun différend à régler — puisque aucune accusation n'est établie — le Conseil n'a pas lieu d'intervenir.

La séance, déclarée close sur ces paroles, a repris dimanche à 11 heures. Y ont pris la parole le délégué égyptien, pour s'opposer à l'envoi d'une commission sur place ; M. Vichinsky, qui parla dans le même sens que son collègue ukrainien, en demandant le remplacement des troupes britanniques par des con-